Nations Unies A/64/6 (Sect.7)*

Assemblée générale

Distr. générale
10 septembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011**

Titre III
Justice internationale et droit international

Chapitre 7
Cour internationale de Justice

Table des matières

		Page
	Vue d'ensemble	2
A.	Membres de la Cour	5
B.	Greffe	6
C.	Appui au programme	9
Annexe		
	Indicateurs de la charge de travail pour l'exercice 2010-2011	12

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément nº 6* (A/64/6/Add.1).

09-28725* (F) 140909 160909

Merci de recycler

Vue d'ensemble

Tableau 7.1

Prévisions de dépenses

Projet de budget de la Cour internationale de Justice	48 754 100 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	45 127 700 dollars

[a] Aux taux de 2008-2009.

Tableau 7.2

Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2010-2011	113	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 13 P-4, 18 P-3, 19 P-2/1, 6 G(1e C), 49 G(AC)
Nouveaux postes	8	1 P-3, 6 P-2, 1 G(AC) sous la rubrique Greffe
Reclassement	1	P-4 à P-5 sous la rubrique Greffe
Conversion de postes temporaires en postes permanents	4	1 P-4, 3 P-3 sous la rubrique Greffe
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009	105	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 14 P-4, 17 P-3, 13 P-2/1, 6 G(1e C), 48 G(AC)

Abréviations: G(AC): agent des services généraux (Autres classes).

7.1 Aux termes de l'article 2.14 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, les propositions de la Cour internationale de Justice pour le budget-programme sont établies par la Cour en consultation avec le Secrétaire général, qui les soumet à l'Assemblée générale en les accompagnant des observations qu'il juge utiles. Les propositions de la Cour pour l'exercice biennal 2008-2009 sont exposées dans le présent document.

7.2 Composée de 15 juges élus par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, la Cour internationale de Justice est l'un des six principaux organes des Nations Unies et le principal organe judiciaire de l'Organisation. Elle fonctionne conformément à son statut, qui fait partie intégrante de la Charte des Nations Unies. Elle se prononce, conformément au droit international, sur les différends qui lui sont soumis par les États et donne des avis consultatifs à la demande de tout organe autorisé à formuler une telle demande par la Charte ou conformément à ses dispositions. Les États parties au Statut de la Cour sont au nombre de 192 et 67 d'entre eux ont reconnu sa juridiction comme obligatoire en application du paragraphe 2 de l'article 36 du Statut. En outre, plus de 300 traités bilatéraux et multilatéraux reconnaissent la juridiction de la Cour pour le règlement des différends concernant leur application ou leur interprétation. La Cour présente chaque année un rapport à l'Assemblée générale, dont le plus récent a été publié sous la cote A/63/4.

7.3 Ni les activités de la Cour ni celles du Greffe ne sont prises en considération dans le cadre stratégique pour la période 2010-2011. Les termes et l'objet de la Charte n'en exigent pas moins

que la Cour soit toujours en mesure d'exercer ses attributions. La Cour note que les principaux éléments dont on puisse tirer une indication de sa charge de travail (par exemple, le nombre d'affaires qui seront pendantes en 2010-2011 et le nombre de nouvelles instances introduites, y compris les procédures incidentes) étant, par définition, imprévisibles, les ressources nécessaires pour l'exercice 2010-2011 ont été estimées en fonction de la charge de travail de l'exercice en cours et des exercices précédents.

7.4 Pour évaluer le montant estimatif des ressources nécessaires à la Cour pour l'exercice biennal 2010-2011, il faut tenir compte de la nature et de la complexité des tâches qui lui sont confiées. Lorsque le budget pour l'exercice biennal 2010-2011 a été soumis, la Cour était saisie de 13 affaires auxquelles étaient parties des pays de diverses régions du monde et portant sur différents sujets. Dans plusieurs d'entre elles, des exceptions préliminaires pourraient être présentées, ce qui conduirait à deux procédures consécutives, entraînant chacune le dépôt de pièces écrites et la tenue de plaidoiries aboutissant à un arrêt, ce qui se traduirait par une augmentation du volume de travail. Le nombre de pièces de procédure pourrait également s'accroître si des demandes reconventionnelles étaient présentées par les défendeurs ou si des États tiers devaient intervenir dans une affaire pendante. Outre les affaires inscrites au rôle, la Cour doit également pouvoir examiner en priorité toutes les demandes en indication de mesures conservatoires qui lui sont adressées.

7.5 En application des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (A/58/7 et Corr.1), des éléments de budgétisation axés sur les résultats, qui avaient été introduits initialement au cours de l'exercice 2006-2007, pour la gestion de la fonction non judiciaire du Greffe, figurent dans le présent projet de budget.

7.6 Le montant total des ressources demandées pour la Cour internationale de Justice pour l'exercice 2010-2011 est de 48 754 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui correspond à une hausse de 3 626 400 dollars (soit 8 %). Cette augmentation est due à l'effet différé de la création de cinq postes (1 P-5, 3 P-2 et 1 agent des services généraux) approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009, au projet de création de huit postes (1 poste P-3 d'assistant spécial du Greffier, 6 postes P-2 de référendaire et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) de technicien des télécommunications), au projet de reclassement à P-5 du poste P-4 de chef de la bibliothèque, qui dirigerait le nouveau Département de la documentation, regroupant le service des archives, de l'indexage et de la distribution et celui de la bibliothèque, ainsi qu'à la conversion de 4 postes temporaires (3 postes P-3 et 1 poste P-4) en postes permanents. La croissance s'explique aussi en partie par l'augmentation des besoins dans les domaines suivants : personnel temporaire (autre que pour les réunions) et autres dépenses de personnel; rémunération des juges; pensions des anciens juges; frais de voyage du personnel envoyé en mission; services contractuels de traduction et de traitement des données; location des locaux; et autres dépenses de fonctionnement.

7.7 Les ressources prévues dans le présent chapitre se répartissent comme indiqué au tableau 7.3. On trouvera au tableau 7.4 la répartition des ressources nécessaires et au tableau 7.6 le nombre de postes correspondants.

Tableau 7.3

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

Composante	*Budget ordinaire*
A. Membres de la Cour	27,3
B. Greffe	58,1
C Appui au programme	14,6
Total	**100,0**

Tableau 7.4

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Composante	*2006-2007 (dépenses effectives)*	*2008-2009 (crédits ouverts)*	*Augmentation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2010-2011 (montant estimatif)*
			Montant	*Pourcentage*			
A. Membres de la Cour	11 785,9	12 209,4	1 115,4	9,1	13 324,8	(8,5)	13 316,3
B. Greffe	21 237,6	26 502,4	1 817,1	6,9	28 319,5	(142,6)	28 176,9
C. Appui au programme	5 224,7	6 415,9	693,9	10,8	7 109,8	(362,7)	6 747,1
Total	**38 248,1**	**45 127,7**	**3 626,4**	**8,0**	**48 754,1**	**(513,8)**	**48 240,3**

Tableau 7.5

Ressources nécessaires pour le budget ordinaire, par composante

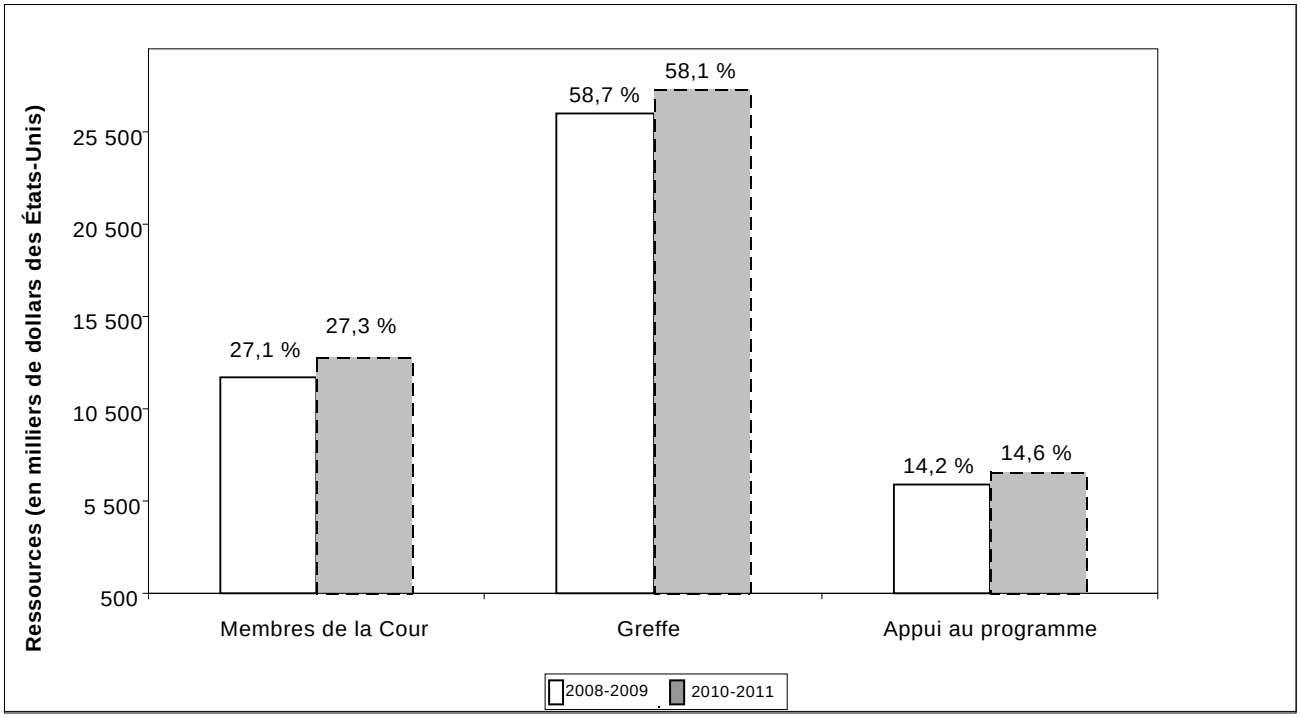

Tableau 7.6

Postes nécessaires

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*				*Total*	
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*			
Catégorie	*2008-2009*	*2010-2011*	*2008-2009*	*2010-2011*	*2008-2009*	*2010-2011*	*2008-2009*	*2010-2011*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	-	-	-	-	1	1
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1
D-1	1	1	-	-	-	-	1	1
P-5	4	5	-	-	-	-	4	5
P-4/3	19	23	12	8	-	-	31	31
P-2/1	13	19	-	-	-	-	13	19
Total partiel	**39**	**50**	**12**	**8**	**-**	**-**	**51**	**58**
Agents des services généraux								
1re classe	6	6	-	-	-	-	6	6
Autres classes	45	46	3	3	-	-	48	49
Total partiel	**51**	**52**	**3**	**3**	**-**	**-**	**54**	**55**
Total	**90**	**102**	**15**	**11**	**-**	**-**	**105**	**113**

A. Membres de la Cour

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 13 324 800 dollars

7.8 Les conditions d'emploi et la rémunération des membres de la Cour sont révisées tous les trois ans par l'Assemblée générale. Dans sa décision 62/547, l'Assemblée générale a décidé, avec effet au 1er avril 2008, de fixer à 158 000 dollars le montant annuel du traitement de base net des membres de la Cour internationale de Justice et de l'assortir d'une indemnité de poste fondée sur l'indice d'ajustement applicable aux Pays-Bas, chaque point d'ajustement étant égal à 1 % du traitement de base net, en tenant compte du mécanisme d'ajustement proposé par le Secrétaire général au paragraphe 77 de son rapport sur les conditions d'emploi et la rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat (A/62/538).

7.9 Dans sa résolution 63/259, l'Assemblée a décidé que c'est à sa soixante-cinquième session qu'elle réexaminerait les émoluments, les pensions et les autres conditions d'emploi des membres de la Cour internationale de Justice et des juges du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda, y compris différentes formules possibles de régime des pensions à prestations définies et de régime à cotisations définies, et prié le Secrétaire général de veiller à ce qu'il soit tiré pleinement parti, pour ce faire, des compétences existant au sein de l'Organisation.

7.10 En application des dispositions de la section IV de la résolution 59/276 de l'Assemblée générale, un montant de 400 000 dollars est conservé au budget ordinaire en vue de financer les dépenses récurrentes engagées pour les juges ad hoc. Viendra s'y ajouter, le cas échéant, le montant des dépenses qui auront été engagées en vertu des dispositions de la résolution sur les dépenses imprévues et extraordinaires que l'Assemblée doit adopter à sa soixante-quatrième session.

Tableau 7.7

Ressources nécessaires

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2008-2009*	*2010-2011 (avant actualisation des coûts)*	*2008-2009*	*2010-2011*
Objet de dépense autres que les postes	12 209,4	13 324,8	–	–
Total	**12 209,4**	**13 324,8**	**–**	**–**

7.11 Les ressources nécessaires afférentes aux membres de la Cour, qui s'élèvent à 13 324 800 dollars, ce qui correspond à une hausse de 1 115 400 dollars, couvriront les émoluments et autres prestations versées aux juges, ainsi que les pensions des anciens juges et des conjoints survivants. L'augmentation de 1 115 400 dollars est imputable essentiellement aux changements intervenus dans le nombre de juges et de conjoints survivants qui percevront une pension et au montant additionnel prévu pour la rémunération des juges ad hoc, la Cour étant de plus en plus souvent saisie d'affaires dans le cadre desquelles les parties peuvent, en vertu des paragraphes 2 et 3 de l'article 31 de son statut, désigner un juge de leur nationalité.

B. Greffe

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 28 319 500 dollars

7.12 Étant donné que la Cour est à la fois un organe judiciaire et une institution internationale, son greffe doit fournir des services juridiques et faire également fonction de secrétariat international. Le Greffe fournit à la Cour des services d'appui technique, notamment d'ordre juridique, diplomatique et linguistique. Il est responsable de la gestion administrative, des services de conférence, d'informatisation, d'archivage et de distribution, ainsi que des services de documentation et de bibliothèque, et il est la voie ordinaire de communication avec la Cour. Le Greffier et le Greffier adjoint sont élus pour un mandat renouvelable de sept ans. La Cour nomme le personnel du Greffe conformément au paragraphe 2 de l'article 21 de son statut.

Tableau 7.8

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Répondre aux besoins de la Cour de façon rationnelle et efficace	
Réalisations escomptées	**Indicateurs de succès**
a) Publication des rapports dans les délais	a) i) Pourcentage de rapports, de résumés des décisions et de communiqués de presse qui paraissent dans les délais prescrits *Mesure des résultats* 2006-2007 : 100 % 2008-2009 (estimation) : 100 % 2010-2011 (objectif) : 100 %

	ii) Résorption des arriérés dans la publication des *Annuaires* *Mesure des résultats* 2006-2007 : retard de 18 mois 2008-2009 (estimation) : retard de 18 mois 2010-2011 (objectif) : retard de 6 mois
b) Meilleure connaissance et meilleure compréhension des activités de la Cour par le public	b) Augmentation du nombre de consultations du site Web de la Cour *Mesure des résultats* 2006-2007 : 2 329 224 2008-2009 (estimation) : 2 500 000 2010-2011 (objectif) : 2 750 000
c) Mise à disposition des visiteurs de services efficaces	c) Stabilité du nombre de visiteurs de la Cour (étudiants et enseignants des universités, membres de sociétés juridiques et de la communauté diplomatique, etc.) *Mesure des résultats* 2006-2007 : 5 659 2008-2009 (estimation) : 5 700 2010-2011 (objectif) :5 700
d) Meilleur accès aux documents de la bibliothèque	d) i) Stabilité du nombre de documents de la bibliothèque de la Cour (ouvrages, revues, etc.) porteurs d'un code à barres *Mesure des résultats* 2006-2007 : 5 250 2008-2009 (estimation) : 8 000 2010-2011 (objectif) : 8 000 ii) Stabilité du nombre d'ouvrages, de périodiques et autres documents de la Cour indexés *Mesure des résultats* 2006-2007 : 8 520 2008-2009 (estimation) : 9 000 2010-2011 (objectif) : 9 000
e) Résorption des arriérés dans la publication de la série des *Mémoires, plaidoiries et documents*	e) Augmentation du nombre de pages imprimées de la série *Mesure des résultats* 2006-2007 : 2 208 2008-2009 (estimation) : 3 000 2010-2011 (objectif) : 3 600
f) Renforcement des relations entre le personnel et l'administration	f) Stabilité du pourcentage de fonctionnaires évalués dans le cadre du système d'évaluation et de notation

Mesure des résultats
2006-2007 : 80 %
2008-2009 (estimation) : 95 %
2010-2011 (objectif) : 95 %

Produits

7.13 Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :

a) Rapports annuels de la Cour à l'Assemblée générale : rapports pour 2009-2010 (A/65/4) et 2010-2011 (A/66/4);

b) Rédaction des chapitres de l'*Annuaire des Nations Unies* consacrés à la Cour internationale de Justice pour les éditions 2009, 2010 et 2011;

c) *Annuaires de la CIJ* : manuscrits des *Annuaires* pour 2009-2010 (n° 64) et 20010-2011 (n° 65) dans les deux langues officielles de la Cour;

d) Résumés des décisions : résumés des arrêts et avis consultatifs de la Cour, ainsi que de certaines ordonnances importantes à l'intention des juristes et des universitaires;

e) Site Web de la Cour : poursuite de la mise au point du site Web intégrant les technologies dynamiques et gestion et supervision quotidiennes de son contenu;

f) Communiqués de presse concernant les activités de la Cour à l'intention des organes de presse locaux, nationaux et internationaux;

g) Documents d'information : production d'un film éducatif sur la Cour, mise à jour de la brochure sur la Cour, établissement de fiches d'information (entre 10 et 15) et élaboration d'un dossier de presse et d'un dépliant sur la Cour;

h) Audiences publiques : organisation des audiences publiques et liaison avec les parties lors des audiences;

i) Visites : organisation de visites de chefs d'État et de membres de gouvernement; réception d'un grand nombre de diplomates, juristes, universitaires, étudiants et journalistes, individuellement ou en groupes; visites guidées organisées à l'intention des invités personnels des juges;

j) Protocole : liaison avec les autorités du pays hôte et avec les organisations internationales (en particulier au Palais de la Paix et ailleurs à La Haye) concernant les manifestations auxquelles participent les membres de la Cour et le Greffier, et autres questions relatives aux relations avec le pays hôte;

k) Requêtes, compromis, demandes, pièces de procédure et comptes rendus d'audience, procès-verbaux des séances privées de la Cour, arrêts, avis consultatifs, ordonnances et publications périodiques de la Cour;

l) Archivage électronique : numérisation et indexage des dossiers de la Cour.

Tableau 7.9

Ressources nécessaires

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2008-2009*	*2010-2011 (avant actualisation des coûts)*	*2008-2009*	*2010-2011*
Postes	24 000,1	25 629,6	105	113
Autres objets de dépense	2 502,3	2 689,9	–	–
Total	**26 502,4**	**28 319,5**	**105**	**113**

7.14 Les ressources indiquées au tableau 7.9 permettront de maintenir l'effectif actuel de 105 postes (51 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 54 agents des services généraux) et d'augmenter les ressources en personnel par la création de 8 postes [1 P-3, 6 P-2, 1 agent des services généraux (Autres classes)], de reclasser un poste de P-4 à P-5 et de couvrir les autres objets de dépense, dont l'assistance temporaire autre que pour les réunions, le personnel temporaire pour les réunions, les frais de représentation, les consultants et les frais de voyage. L'augmentation des dépenses prévues au titre des postes s'explique par l'effet différé de la création des cinq postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et par le projet de création de postes et de reclassement. La conversion de postes temporaires en postes permanents est sans incidences budgétaires.

7.15 L'Assistant spécial du Greffier pour lequel la création d'un poste P-3 est demandée aidera le Greffier dans l'exercice de ses fonctions – rédaction de la correspondance officielle et diplomatique, préparation et rédaction de documents et de notes d'information, suivi des communications avec les parties aux affaires et, plus généralement, les parties au Statut de la Cour, négociations avec le pays hôte et coordination avec le Siège de l'ONU et les autres entités de l'Organisation, notamment. Les six postes P-2 de référendaire demandés devraient permettre d'offrir aux juges l'appui et l'assistance spécialisés dont ils ont besoin. Le technicien des télécommunications pour lequel la création d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) est demandé serait chargé d'appliquer, de gérer, d'améliorer et d'appuyer l'infrastructure de télécommunication. Le reclassement de P-4 à P-5 du poste de chef de la bibliothèque est demandé pour le chef du Département de la documentation devant naître de la fusion du service des archives, de l'indexage et de la distribution et de celui de la bibliothèque, ce qui permettra à la Cour de mettre en commun les ressources des deux services, d'améliorer l'efficacité et de mettre en place un cadre de gestion du savoir.

7.16 La Cour internationale de Justice propose également de convertir quatre postes temporaires (1 P-4 et 3 P-3) en postes permanents du fait du besoin continu de traducteurs qualifiés. L'augmentation concernant les objets de dépense autres que les postes est imputable en grande partie aux autres dépenses de personnel, en particulier à la provision pour assurance maladie après la cessation de service.

C. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 109 800 dollars

7.17 Le montant indiqué permettra de couvrir le coût des services communs de la Cour et du Greffe, en particulier la contribution que doit verser l'ONU à la Fondation Carnegie pour l'utilisation du

Palais de la Paix à La Haye. On se souviendra que l'accord supplémentaire le plus récent, ayant pris effet le 1er juillet 2006, a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/238, et qu'il devait demeurer inchangé pendant cinq ans au moins. Un examen de l'accord supplémentaire sera entrepris et toutes révisions de l'accord devant prendre effet en 2011 seront envisagées conformément aux procédures établies.

Tableau 7.10

Ressources nécessaires

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2008-2009*	*2010-2011 (avant actualisation des coûts)*	*2008-2009*	*2010-2011*
Objet de dépense autres que les postes	6 415,9	7 109,8	–	–
Total	**6 415,9**	**7 109,8**	**–**	**–**

7.18 Les ressources indiquées au tableau 7.10 permettront à la Cour de couvrir ses dépenses de fonctionnement, y compris les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires et le mobilier et le matériel. L'augmentation globale au titre de l'appui au programme correspond à une augmentation des frais généraux de fonctionnement (due principalement à la nécessité de louer des locaux pour entreposer temporairement les publications de la Cour en dehors du Palais de la Paix en attendant que soit terminée une évaluation de la viabilité d'espaces appropriés dans les locaux du Palais de la Paix), aux fournitures et accessoires (principalement des ouvrages universitaires et des abonnements à de nouvelles ressources électroniques afin de fournir des services aussi modernes que possible), et au mobilier et matériel nécessaires pour rénover la grande salle de Justice et la salle de presse, qui sont en cours de rénovation par la Fondation Carnegie avec la participation financière du Gouvernement néerlandais, équipement électronique compris. Cette augmentation est en partie compensée par une diminution au titre des services contractuels, due essentiellement à des mesures tendant à résorber la majeure partie des arriérés et à améliorer les procédures internes pour l'impression des documents.

Cour internationale de Justice
Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011

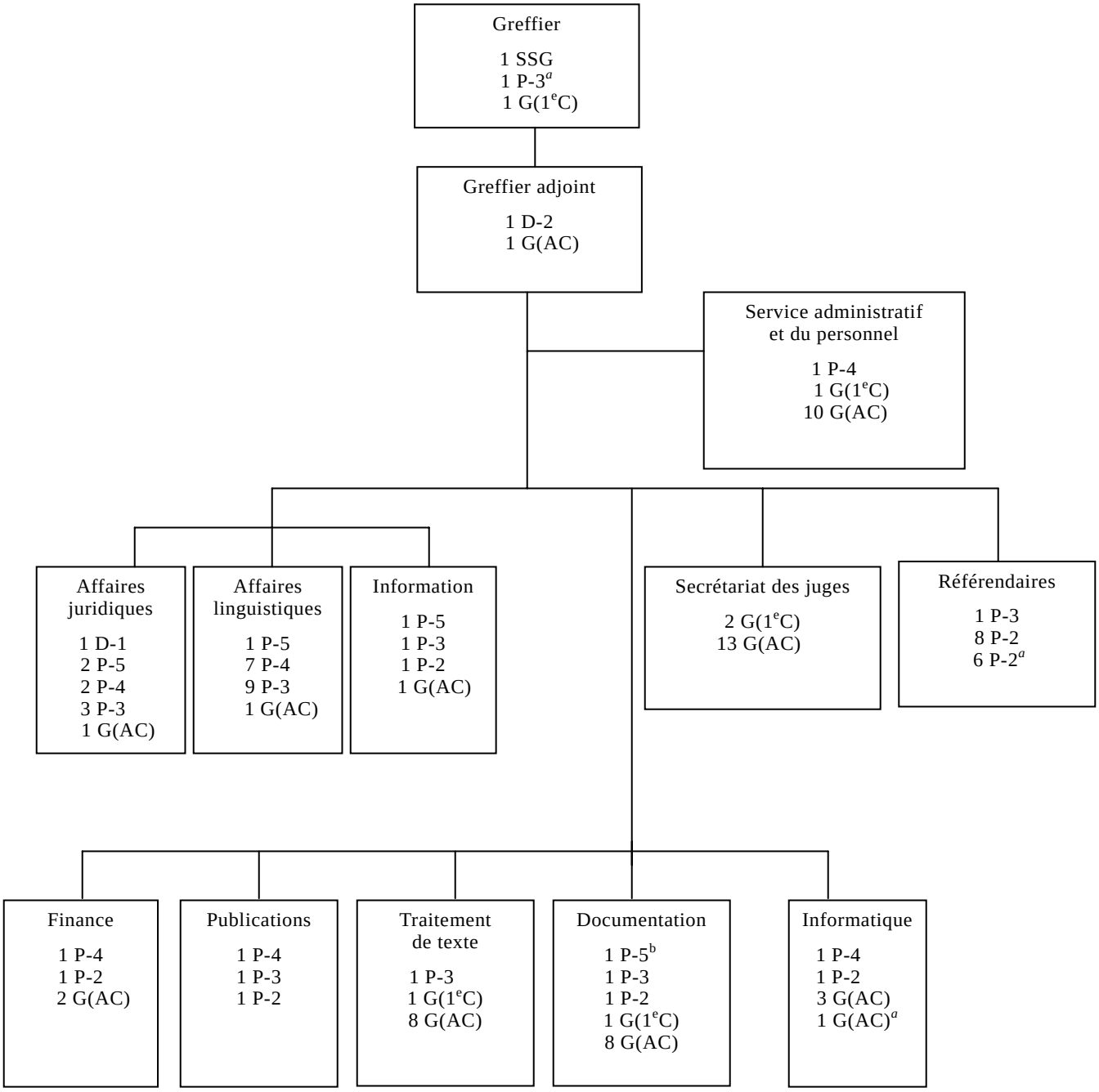

Abréviations : G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); G(1eC) : agent des services généraux (1re classe).

[a] Nouveaux postes.
[b] Reclassement.

Annexe

Indicateurs de la charge de travail pour l'exercice 2010-2011

A.7.1 Dans le cas de la Cour internationale de Justice, il est, par définition, impossible de prévoir les principaux éléments dont une indication de sa charge de travail puisse être tirée (nombre d'affaires pendantes et nombre d'affaires introduites, y compris les procédures incidentes). Contrairement aux tribunaux pénaux internationaux créés par le Conseil de sécurité pour lesquels c'est un organe du tribunal, en l'occurrence le Bureau du Procureur, qui décide des procédures à engager, la Cour n'a aucun contrôle sur le nombre des affaires dont elle sera saisie ni sur le moment où elles seront introduites. Elle a à connaître des nouvelles affaires qui lui sont déférées par les États et à rendre, à la demande d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, des avis consultatifs que les uns et les autres peuvent solliciter à tout moment, sans avertissement préalable. Dans une affaire en instance, il n'est pas possible de prévoir si, ni à quel moment, des procédures incidentes (demandes en indication de mesures conservatoires, exceptions préliminaires, demandes reconventionnelles, demandes d'intervention) peuvent être engagées. Depuis que la Cour existe, le nombre d'affaires dont elle est saisi au cours d'une année a considérablement varié, encore que la tendance récente indique une augmentation du volume des affaires traitées.

A.7.2 Les procédures (y compris les procédures incidentes) engagées une année donnée exigent habituellement un déploiement de ressources sur plusieurs années. Celles engagées au cours de ces dernières années se répercuteront par conséquent sur la charge de travail pour 2010-2011.

Tableau A.7.1

Principaux indicateurs de la charge de travail

		2008-2009	*2010-2011*	
Secteur d'activité	*2006-2007*	*Estimation*		*Unité de compte*
Département des affaires juridiques				
Affaires en instance	11	13-15[a] (au 31 mars 2009)	Imprévisible[a]	Affaire
Nouvelles actions intentées (y compris procédures incidentes)	3	Imprévisible[b]	Imprévisible[b]	Action
Arrêts, avis consultatifs et principales ordonnances (rendus en particulier dans les procédures incidentes)	7	6	Imprévisible	Décision
Affaires réglées	42[c]	5	Imprévisible	Affaire
Décisions de procédure	9	10[d]	10[d]	Décision
Lettres reçues en relation avec les affaires	395	450[d]	450[d]	Lettre
Lettres rédigées en relation avec les affaires	1 176	1 300[d]	1 300[d]	Lettre
Documents distribués en relation avec les affaires	494	600[d]	600[d]	Document
Procès-verbaux provisoires des séances de la Cour	195	200[e]	200[e]	Procès-verbal
Procès-verbaux provisoires	718	750	750	Page
Documents de la Commission du Règlement distribués	39	45	45	Document
Mémorandums et documents divers	200	200	200	Document
Déclarations du Président	15	15	15	Déclaration

Secteur d'activité	*2006-2007*	*2008-2009* *Estimation*	*2010-2011* *Estimation*	*Unité de compte*
Index des recueils de la Cour internationale de Justice	1	3	2	Index
Département des affaires linguistiques				
Traduction				
Documents directement liés aux activités judiciaires de la Cour	10 114 120	13 800 000	13 800 000	Mot
Documents non directement liés aux activités judiciaires de la Cour	1 326 262	1 200 000	1 200 000	Mot
Interprétation				
Séances publiques de la Cour	98	80	80	Séance
Séances privées de la Cour	159	198	198	Séance
Réunions de commissions	35	24	24	Séance
Département de l'information				
Publications (*Annuaire*, rapport annuel, *Annuaire des Nations Unies*, Livre d'illustrations spécial sur la Cour « Beau Livre »)	1 560	2 930	1 540 [f]	Page
Documents établis pour le site Web de la Cour	232 [g]	100	125	Document
Communiqués de presse [h]	150	150	150	Communiqué
Documents pour diffusion interne (sur papier ou par courrier électronique)	68	70	70	Document
Résumés des décisions de la Cour	7	8	8	Résumé
Autres documents internes (plans d'attribution des places, comptes rendus des visites, mémorandums et notes, aide-mémoires et instructions permanentes, documents de presse)	184	200	210	Document
Lettres (y compris invitations à des séances solennelles organisées en l'honneur de personnalités en visite)	802 [i]	320	400	Lettre
Télécopies	146	130	130	Lettre
Demandes d'information/de documents envoyées par courrier électronique	24 422	20 000	20 000	Demande
Demandes d'information/de documents faites par téléphone	3 451	4 000	4 000	Demande
Visites officielles (chefs d'État, chefs de gouvernement, autres personnalités)	8	5	4	Visite
Visiteurs (universitaires, membres de sociétés juridiques, diplomates, etc.)	5 659	5 700	5 700	Personne
Archives, indexage et distribution				
Archivage électronique des documents				
Documents distribués	866	952	1 032	Document
Courrier au départ (y compris le courrier relatif aux affaires)	5 676	5 460	5 500	Pièce
Courrier à l'arrivée (y compris le courrier relatif aux affaires)	2 672	3 556	4 300	Pièce

Secteur d'activité	*2006-2007*	*2008-2009* *Estimation*	*2010-2011*	*Unité de compte*
Central dactylographique (y compris transcriptions, corrections, traitement de texte, sténographie et relecture des épreuves)				
Documents concernant directement les activités judiciaires de la Cour (pièces de procédure écrite, comptes rendus, documents distribués concernant les affaires, notes, amendements, arrêts, avis consultatifs, ordonnances, opinions des juges)	45 000	46 500	49 500	Page
Documents ne concernant pas directement les activités judiciaires de la Cour (documents de distribution générale, déclarations du Président, procès-verbaux des séances privées, rapports de la Cour)	6 100	3 600	4 000	Page
Lettres	2 000	3 000	3 500	Page
Reproduction				
Nombre de copies				
– Noir et blanc	4 940 540	6 025 000	6 175 000	Page
– Couleur	135 424	120 000	160 000	Page
Département de la bibliothèque et de la documentation				
Collections	52 955	54 500	56 500	Ouvrage
Demandes d'information	11 997	12 900	14 000	Demande
Achats (commandes)	1 256	1 350	1 420	Pièce
Bases de données accessibles	15	22	30	Base de données
Pièces répertoriées	852	9 000[j]	9 000	Pièce
Volumes porteurs d'un code barre	5 250	8 000[j]	8 000	Volume
Service des finances				
États de paie				
– Postes permanents et postes proposés pour l'exercice biennal	100	105	114	Poste
– Interprètes indépendants	142	160	160	Personne
– Traducteurs indépendants	17	50	50	Personne
Vérification préalable des contrats (personnel)	272	285	320	Contrat
Juges ad hoc	17	20	20	Personne
Factures	1 412	1 800	1 800	Facture
Bons de commande	107	150	150	Bon
Demandes de remboursement des frais de voyage	159	210	210	Demande
Service de l'informatique				
Ordinateurs personnels (installation et gestion)	160	180	180	Ordinateur
Serveurs (installation et gestion)	12	14	17	Serveur
Incidents/Demandes de service (moyenne)	1 626	1 412	1 300	Incident ou demande
Gestion des comptes réseau (moyenne)	170	185	200	Compte
Fréquentation des sites Web (nombre de visiteurs)	2 329 224	2 500 000	2 750 000	Personne
Service des publications				
Requêtes	280	300	400	Page
Décisions de la Cour (arrêts, ordonnances)	2 130	3 100	2 800	Page
Index	150	280	300	Page

Secteur d'activité	*2006-2007*	*2008-2009* *Estimation*	*2010-2011*	*Unité de compte*
Volumes reliés (collation et impression)	3 580[e]	3 400[e]	2 500[e]	Page
Recueils des plaidoiries	2 208 (+ 1 000[f])	3 000	3 600	Page
Annuaires	804	840	760	Page
Yearbooks	756	820	720	Page
Bibliographies	156	640	640	Page
Liste des membres de la Cour	12	24	24	Page
Actes et documents de la Cour (bilingues)	292	n.d.	n.d.	Page
Catalogues et liste des prix	–	120	170	Page
Additifs aux catalogues	–	16	16	Page
Ouvrage illustré sur la Cour (anglais et français)	320	n.d.	n.d.	Page
Manuel sur les colloques	100	n.d.	n.d.	Page
Tirés à part/Questions et réponses	1 972	800	800	Page
Publications spéciales	–	–	400	Publication
Nombre de devis d'impression demandés	43	40	40	Devis demandé
Service du personnel				
Tableau des effectifs (Postes permanents et postes proposés pour l'exercice biennal)	100	105	114	Poste
Contrats (personnel)	285	320	370	Contrat
Recrutement (traitement des curriculum vitæ)	1 100	1 250	2 000	C.V. traité
Opérations administratives (indemnités pour charges de famille, indemnités pour frais d'études, changement de la situation de famille, allocations-logement, congés dans les foyers, etc.)	630	700	1 000	Opération
Documents du Comité chargé des questions administratives et budgétaires (ordres du jour, pièces justificatives et rapports spéciaux)	15	15	17	Document
Lettres (assurances, Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, confirmations)	670	750	950	Lettre
Traitement des demandes et états de congé	3 150	3 500	3 600	Demande ou état de congé

[a] Il est impossible de prévoir le nombre d'affaires dont la Cour pourrait être saisie durant cette période.
[b] Il est difficile de prévoir le nombre de procédures incidentes.
[c] Y compris un désistement avant l'ouverture de la procédure écrite.
[d] Ces chiffres pourraient augmenter si de nouvelles actions étaient introduites.
[e] Sous réserve d'éventuels arrangements futurs concernant l'établissement de procès-verbaux provisoires des séances par le Département des affaires linguistiques.
[f] Le retard dans la publication des Annuaires devrait être résorbé d'ici 2010-2011.
[g] Le lancement du nouveau site Web de la Cour en avril 2007 a donné lieu à un surcroît de travail important pour le Département.
[h] Généralement produit par le Département dans les deux langues officielles de la Cour.
[i] 2006 a été une année particulièrement active du fait du soixantième anniversaire de la Cour.
[j] La raison de cet accroissement considérable est due à deux facteurs : le nouveau logiciel de gestion de bibliothèque est pleinement opérationnel depuis octobre 2007, et en mai 2008, le nouveau poste d'indexeur a été pourvu.